

Image not found or type unknown



re embauche après rupture période d'essai CDI sur un autre poste

Par **Folle**, le **06/01/2025** à **21:28**

Bonsoir

je viens de faire 2 mois d'essai renouvelés, donc 4 mois pour 1 cdi. Je viens de terminer la période d'essai et dit à l'entreprise que je ne continuerai pas .

M'est il possible de re postuler dans la même entreprise pour 1 autre poste, et si oui, sous quelles conditions

merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **06/01/2025** à **21:37**

Bonsoir et bienvenue

Rien ne vous interdit de postuler, mais la décision appartient à l'employeur -recruteur.